

Verser La Zakat A Travers Les Institutions

﴿ خذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَهُمْ وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴾
وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: « حَصِّنُوا أَمْوَالَكُمْ بِالزَّكَاةِ، وَدَاوُوا مَرَضَكُمْ بِالصَّدَقَةِ، وَأَعِدُّوا لِلْبَلَاءِ الدُّعَاءَ »

Chers Musulmans !

Nous devons accomplir les adorations que notre Seigneur veut de nous de la manière dont Il nous les a ordonnés. Et c'est le Saint Coran qui nous enseigne comment réaliser ces adorations et qui nous renseigne sur les pratiques des êtres exemplaires que sont les prophètes. Ainsi, notre Seigneur nous indique dans le Saint Coran qu'Il a rendu l'adoration de l'Aumône obligatoire et Il nous enseigne la manière dont nous devons la collecter. Il est ainsi expliqué qui doit la collecter, et à qui et comment elle doit être versée dans le verset suivant : « **Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les bénir. Prie pour eux, afin que leurs âmes retrouvent leur quiétude. Allah est Audient et Omniscient.** »¹ Dans un autre verset il est dit : « **Les aumônes sont destinées aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de recueillir ces dons et de les répartir, à ceux dont les cœurs sont à gagner, au rachat des captifs, aux endettés insolvables, à ceux qui se consacrent à la cause de Dieu et aux voyageurs démunis. C'est là un arrêt de Dieu, et Dieu est Omniscient et Sage.** »²

Mes Chers Frères !

En appliquant l'ordre donné dans le verset précédent, notre noble Prophète s'est Lui-même chargé d'accomplir la collecte et Il a désigné des responsables pour cette tâche. Il a fondé le fond de collecte de la Zakat et a choisi des officiers qui étaient chargés de gérer ce fond. Cette situation a continué ainsi jusqu'au décès de notre Prophète. La première mésentente qui a vu le jour pendant le califat d'Abu Bakr (ra) concernait le fait de verser la Zakat au fond de collecte de l'état ou non. Abu Bakr n'a jamais renoncé à collecter la Zakat au nom de l'état et n'a jamais fait de concessions à ce sujet. Et cette méthode a perduré encore de nombreux siècles.

Mais comme il n'y a aujourd'hui pas d'état proprement islamique pour collecter la Zakat, les organisations islamiques se chargent de cette responsabilité. En effet, le versement de la Zakat est une adoration obligatoire et les prescriptions coraniques dans leur infinie sagesse nous ordonnent de nous en acquitter. C'est pourquoi la Zakat doit être versée aux organisations mises en place par les Musulmans. Et ces organisations doivent charger des responsables qui feront parvenir ces collectes à ceux à qui elles reviennent de droit. De nos jours, les organisations légitimes pour s'acquitter de cette tâche sont celles qui sont formées d'un commun accord par les musulmans et qui se chargent de la collecte et de la répartition de la Zakat en conformité avec les prescriptions coraniques.

Mes Chers Frères !

C'est pour aider les musulmans d'Europe à mener à bien leurs responsabilités religieuses que l'organisation du CIMG (Communauté Islamique du Milli Gorus) a été fondée, et il a été mis en place au sein même de cette organisation un fond de collecte de la Zakat. Les aumônes qui sont collectées dans ce fond sont réparties entre les 8 catégories de personnes qui ont été citées dans le verset précédemment cité. C'est pour cette raison que le fait de verser sa Zakat au fond de collecte de cette organisation revient à s'acquitter d'un devoir religieux et à réaliser cette adoration conformément aux indications coraniques. Nous aussi nous conseillons à nos frères d'accomplir cette adoration via le fond de collecte du CIMG. Notre Zakat sera en premier lieu utilisée pour subvenir aux besoins des nécessiteux. Mais elle servira également à mener à bien des projets indispensables à la sauvegarde et à l'avenir des jeunes générations musulmanes en Europe.

Terminons notre sermon par ce hadith : « **Protégez vos bien en donnant la Zakat, soignez vos malades grâce à la Zakat, faites des invocations pour vous protéger de tout malheur.** »³



¹ Sourate du Repentir (At-Tawba), 9:103

² Sourate du Repentir (At-Tawba), 9:60

³ Taberânî, el-Mu'cemu'l Kebir, 8/464, H. No: 10044 (Mektebetu Şamile)